

## RLPi - PV de synthèse

---

Expéditeur : JANVIER Audrey (audrey.janvier@angersloiremetropole.fr)

À : gduhesme@yahoo.fr

Date : mardi 9 avril 2024 à 11:57 UTC+2

---

Bonjour Monsieur Duhesme,

Je reviens vers vous dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du RLPi qui s'est déroulée du 15 février au 15 mars 2024.

Mardi 26 mars (soit 7 jours après la clôture des registres), vous avez remis le procès-verbal de synthèse à M. Brancour. En application de l'article R. 123-18 du code de l'environnement, ALM dispose en principe d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

En raison du nombre important de contributions reçues (92) et de la nécessité de réunir le comité de pilotage du RLPi en vue de procéder aux arbitrages nécessaires à l'établissement du mémoire en réponse, ALM ne sera en mesure de vous remettre ledit mémoire que le vendredi 19 avril.

En conséquence, nous vous invitons à formuler une demande de délai supplémentaire pour remettre votre rapport et vos conclusions qui ne pourront matériellement pas, dans ces circonstances, être remis le 15 avril.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange nécessaire et vous souhaite une bonne journée,

Cordialement,

**Audrey JANVIER**

*Juriste*

---

**Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires // Angers // Angers Loire Métropole**

Hôtel d'agglomération - 83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Tél. : 02 41 05 51 36 - Fax : 02 41 05 51 45 - Mèl : [audrey.janvier@angersloiremetropole.fr](mailto:audrey.janvier@angersloiremetropole.fr)

[www.angers.fr](http://www.angers.fr) // [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)



**Monsieur le président d'Angers Loire Métropole**  
A l'attention de Monsieur Roch BRANCOUR  
Direction de l'Aménagement et du Développement  
des Territoires  
83, rue du Mail  
BP 80011  
49020 ANGERS Cedex 02

**Courrier RAR**

**Objet** : Enquête publique relative au projet de modification n°1 du RLPi d'ALM  
**Référence** : arrêté n° AR-2024-7 du 9 janvier 2024

Monsieur le Vice-président,

A l'occasion de la présentation, le 26 mars, du procès-verbal de synthèse faisant suite à l'enquête citée en objet, vous m'avez indiqué que, du fait du nombre important de contributions reçues, vous souhaitiez accorder à vos services un délai suffisant pour analyser en détail les dépositions recueillies et y répondre avec toute l'attention nécessaire.

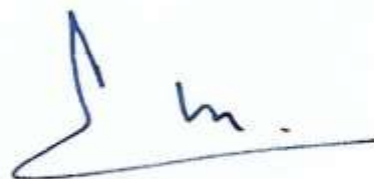
Par un courriel reçu ce jour de la part de vos services (DADT), vous me confirmez qu'ALM sera en mesure de me communiquer son mémoire en réponse le vendredi 19 avril 2024.

Cette date, postérieure à l'échéance du 15 avril à laquelle je devais vous remettre mon rapport et mes conclusions selon les dispositions de l'article L123-15 du Code de l'environnement, m'amène à solliciter à mon tour, en conformité avec ce même article, un délai supplémentaire pour achever la rédaction de ces documents.

Dans cette perspective, sous réserve de disposer de votre mémoire en réponse au plus tard le vendredi 19 avril, je pense être en mesure de vous présenter mon rapport, ainsi que mes conclusions et avis motivés le mardi 30 avril 2024.

Je vous saurais donc gré de m'accorder ce délai supplémentaire et, si vous en convenez, de me confirmer votre disponibilité à présider la séance de présentation et de remise du rapport et des conclusions de l'enquête le mardi 30 avril à 14h, ce créneau correspondant à l'une des options dont nous étions convenus.

Dans l'attente, je vous prie de croire à l'expression de ma parfaite considération.



Gérard DUHESME  
Commissaire enquêteur

*Affaire suivie par :* Audrey JANVIER  
*Téléphone :* 02 41 05 51 36  
*Email :* [audrey.janvier@angersloiremetropole.fr](mailto:audrey.janvier@angersloiremetropole.fr)

MONSIEUR GERARD DUHESME  
COMMISSAIRE ENQUETEUR  
20 ROUTE DE LA CROIX DU CHAUX  
49650 ALLONNES

**Objet :** Réponse à votre demande de prolongation  
du délai de remise des rapports et des conclusions

Angers, le **17 AVR. 2024**

Monsieur,

Par courrier en date du 09 avril 2024, vous m'avez demandé un délai supplémentaire pour remettre les rapports et conclusions dont vous avez en charge la rédaction dans le cadre de l'enquête publique qui a été clôturée le 15 mars dernier.

Cette demande est formulée conformément à l'article L.123-15 du Code de l'Environnement qui dispose : « *Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.* »

Afin de vous permettre de traiter au mieux les nombreuses observations émises par le public, notamment, je vous accorde le délai supplémentaire demandé. Vous pourrez ainsi remettre vos rapports et conclusions comme convenu le mardi 30 avril 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,  
et par délégation, le Vice-Président, chargé  
de l'Urbanisme et de la Politique du logement

  
Rach BRANCOUR